



Conseil économique et social

Distr. générale
1^{er} décembre 2016
Français
Original : anglais

Commission du développement social

Cinquante-cinquième session

1^{er}-10 février 2017

Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social
et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale :
thème prioritaire : stratégies d'élimination de la pauvreté visant
à parvenir à un développement durable pour tous

Déclaration présentée par le Catholic Family and Human Rights Institute, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social*

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

* La version originale de la présente déclaration n'a pas été revue par les services d'édition.



Déclaration

La famille est l'institution sociale naturelle qui constitue le socle de toute société. Il s'agit de l'écosystème dans lequel chaque membre de la famille humaine est conçu, se développe et atteint sa maturité. Malheureusement, la famille est souvent négligée par la communauté internationale alors même qu'elle est confrontée à de nouveaux défis s'agissant de sa protection, de sa formation et de sa stabilité.

En particulier, les politiques et programmes visant à éliminer la pauvreté souffrent d'un manque d'attention portée à la famille en qualité de titulaire de droits, d'objet de politiques et de programmes, et d'agent de développement économique et social durable.

Voici plusieurs problématiques de premier ordre que la Commission du développement social doit prendre en ligne de compte dans l'élaboration de stratégies d'élimination de la pauvreté visant à parvenir à un développement durable pour tous.

La protection de la famille ne relève pas seulement de la bonne conception politique, il s'agit également d'une obligation en vertu du droit international. Dans la législation et la politique internationales, la famille est définie comme « la cellule constitutive naturelle et fondamentale de la société ». En tant que telle, elle « a droit à la protection de la société et de l'État », et est couverte par les droits fondamentaux.

La Déclaration universelle des droits de l'homme et plusieurs instruments internationaux contraignants prévoient des protections particulières à la famille naturelle ou nucléaire en reconnaissance de son rôle irremplaçable en tant que « milieu naturel pour la croissance et le bien-être de tous ses membres et en particulier des enfants ».

Le droit international prévoit également qu'une famille est constituée lorsqu'un homme et une femme exercent leur droit fondamental à « se marier et à fonder une famille » librement, et qu'ils jouissent de droits égaux dans le cadre du mariage et de la famille.¹ Ce droit fondamental est consacré dans la Déclaration universelle des droits de l'homme et plusieurs instruments internationaux contraignants. La famille bénéficie à ses membres individuels et à la société dans son ensemble ; cette évidence a été validée par la science et les récentes recherches. En effet, les sciences sociales et les données disponibles ne pourraient être plus

¹ VOIR WILLIAM A. SCHABAS, ED., *THE UNIVERSAL DECLARATION OF HUMAN RIGHTS: THE TRAVAUX PRÉPARATOIRES*, CAMBRIDGE UNIVERSITY PRESS (2013). LES RÉDACTEURS DE LA DÉCLARATION UNIVERSELLE DES DROITS DE L'HOMME NE MENTIONNENT LE MARIAGE ET LA FONDATION DE LA FAMILLE QUE DANS LE CADRE DES DISCUSSIONS AUTOUR DE LA FAMILLE EN TANT QU'UNITÉ COLLECTIVE NATURELLE DE LA SOCIÉTÉ ET DE L'EXERCICE DU DROIT ÉGAL DES HOMMES ET DES FEMMES AVANT, PENDANT ET APRÈS LE MARIAGE. SI L'ARTICLE 16 DE LA DÉCLARATION UNIVERSELLE DES DROITS DE L'HOMME N'EXCLUT PAS LA FONDATION D'UNE FAMILLE EN DEHORS DU CADRE D'UN MARIAGE EN BONNE ET DUE FORME, IL EXCLUT LA FONDATION D'UNE FAMILLE SANS LE LIBRE EXERCICE DU « DROIT DE SE MARIER ET DE FONDER UNE FAMILLE » PAR UN HOMME ET UNE FEMME, PAR EXEMPLE DANS LES CAS DE MARIAGES FORCÉS, DE VIOLENCE SEXUELLE OU DE RELATIONS ENTRE PERSONNES DE MÊME SEXE.

claires. Si la famille n'accède pas à l'autonomie, l'élimination de la pauvreté ne sera jamais réalisable et le développement ne sera jamais durable.

Les enfants s'épanouissent dans les familles intactes formées par le mariage d'un homme et d'une femme. Les individus y apprennent l'amour et la responsabilité. Aucune autre structure ou institution que la famille formée par un homme et une femme dans une relation stable et durable n'est en mesure d'assurer des résultats de même qualité.²

Les écoles qui accueillent des familles solides et stables tendent également à être plus performantes et plus équitables pour les deux sexes.³

L'éclatement et le dénuement de la famille entraînent par ailleurs une multitude de conséquences négatives.

Le divorce ou la dissolution du couple et les nouvelles unions sont associés à des niveaux plus élevés de diarrhée, d'hypotrophie nutritionnelle (c'est-à-dire de retard de croissance) et de mortalité infantile dans un certain nombre de régions du monde à faible revenu.⁴

Lorsque les enfants ne sont pas élevés par leurs parents biologiques dans un environnement familial stable (ex. : concubinage, cohabitation ou couples homosexuels), ils sont davantage exposés à l'échec scolaire, à un faible niveau d'instruction, aux problèmes comportementaux, à l'usage de drogues et à la solitude, entre autres conséquences négatives, ainsi qu'à la violence physique, sexuelle et psychologique.⁵

Le fait de grandir avec ses deux parents (dans une famille intacte) est fortement associé à un meilleur niveau d'instruction, d'emploi et de revenu. Les

² VOIR MARK REGNERUS, *HOW DIFFERENT ARE THE ADULT CHILDREN OF PARENTS WHO HAVE SAME-SEX RELATIONSHIPS? FINDINGS FROM THE NEW FAMILY STRUCTURES STUDY*. SOC SCI RES JUILLET 2012 ; 41 (4) : 752-70. LES CONCLUSIONS DE CETTE ÉTUDE SONT ÉGALEMENT CONSULTABLES SUR LE SITE WEB : [HTTP://WWW.FAMILYSTRUCTURESTUDIES.COM](http://www.familystructurestudies.com)

³ VOIR W. BRADFORD WILCOX ET NICHOLAS ZILL, *STRONGER FAMILIES, BETTER SCHOOLS: FAMILIES AND HIGH SCHOOL GRADUATION ACROSS ARIZONA*, INSTITUTE FOR FAMILY STUDIES (2016), DISPONIBLE SUR [HTTP://IFSTUDIES.ORG/ STRONGER-FAMILIES-BETTER-SCHOOLS-ARIZONA/](http://ifstudies.org/stronger-families-better-schools-arizona/).

⁴ VOIR *WORLD FAMILY MAP 2014, AN INTERNATIONAL REPORT FROM CHILD TRENDS* (2014), DISPONIBLE SUR [HTTP://WORLDFAMILY.ORG/2014/WP-CONTENT/UPLOADS/ 2014/06/WFM-2014-FINAL_FORWEB.PDF](http://worldfamily.org/2014/wp-content/uploads/2014/06/WFM-2014-FINAL_FORWEB.PDF).

⁵ VOIR IBID MARK REGNERUS ; VOIR ÉGALEMENT DONALD PAUL SULLINS, *EMOTIONAL PROBLEMS AMONG CHILDREN WITH SAME-SEX PARENTS: DIFFERENCE BY DEFINITION* (25 JANVIER, 2015). BRITISH JOURNAL OF EDUCATION, SOCIETY AND BEHAVIOURAL SCIENCE 7(2) :99-120, 2015. DISPONIBLE SUR [HTTP :// SSRN SSRN.COM/ABSTRACT 2500537](http://ssrn.com/abstract=2500537) ; VOIR ÉGALEMENT DONALD PAUL SULLINS, *CHILD ATTENTION-DEFICIT HYPERACTIVITY DISORDER (ADHD) IN SAME-SEX PARENT FAMILIES IN THE UNITED STATES: PREVALENCE AND COMORBIDITIES* (21 JANVIER, 2015). BRITISH JOURNAL OF MEDICINE & MEDICAL RESEARCH 6 (10) : 987-998, 2015, ARTICLE NO BJMMR.2015.275, ISSN : 2231-061. DISPONIBLE SUR SSRN : [HTTP://SSRN.COM/ABSTRACT=2558745](http://ssrn.com/abstract=2558745) ; D. PAUL SULLINS, *INVISIBLE VICTIMS: DELAYED ONSET DEPRESSION AMONG ADULTS WITH SAME-SEX PARENTS*, DEPRESSION RESEARCH AND TREATMENT, VOL. 2016, ARTICLE ID, 8 PAGES 2410392, 2016. DOI :10.1155/2016/2410392, DISPONIBLE SUR [HTTPS://WWW.HINDAWI.COM/JOURNALS/DRT/2016/2410392/CTA/](https://www.hindawi.com/journals/drt/2016/2410392/cta/).

hommes et les femmes disposent de revenus familiaux nettement plus élevés par rapport à leurs pairs aux caractéristiques par ailleurs similaires. Ces avantages se retrouvent sur l'ensemble de la population des États-Unis, sans distinction de race ou de religion.⁶

Le mariage et la fondation d'une famille sont synonymes de meilleure santé physique et mentale, de bien-être émotionnel et de rallongement de l'espérance de vie chez les hommes et les femmes, mais aussi de diminution de la criminalité et de l'usage de substances. Le mariage est également lié à la baisse de la mortalité infantile. La recherche montre que les familles saines formées par l'union d'un homme et d'une femme engendrent des familles plus saines. Si les individus qui n'ont pas joui des bienfaits d'avoir été élevés par leur père et leur mère peuvent certes triompher de l'adversité, les enfants nés dans des familles qui restent ensemble sont davantage susceptibles de fonder leur propre famille.⁷

On ne saurait trop insister sur ce point. La famille joue un rôle primordial dans la lutte contre la pauvreté et la création de perspectives économiques. Le fait de contracter mariage et de fonder une famille est associé à une augmentation des revenus et à la mobilité sociale. Lorsque la famille se sépare, de nouvelles générations et des couches sociales entières se retrouvent piégées dans le cycle de la pauvreté.⁸

Une étude majeure de Harvard démontre que le meilleur indicateur de la mobilité sociale aux États-Unis est la famille. Le facteur le plus constant dans la capacité des personnes à sortir de la pauvreté et à gravir l'échelle sociale réside dans le fait de vivre dans des zones où les familles restent ensemble.⁹

Par ailleurs, les synergies économiques qui se trouvent naturellement dans les familles ne sauraient être reproduites par les institutions ou les programmes gouvernementaux. Au-delà des coûts sociaux et économiques directs liés à l'éclatement de la famille en raison des répercussions sur les enfants et les parents détaillées ci-dessus, l'éclatement de la famille engendre des frais bien plus élevés pour les gouvernements à travers les programmes d'aide sociale au profit des enfants et des jeunes qui n'ont pas une famille intacte, ainsi que des adultes et des personnes âgées dont le seul filet de sécurité se trouve dans les fonds publics.

⁶ (W. BRADFORD WILCOX, ROBERT I. LERMAN, *FOR RICHER, FOR POORER: HOW FAMILY STRUCTURES ECONOMIC SUCCESS IN AMERICA*, AEI ET INSTITUTE FOR FAMILY STUDIES (2014), DISPONIBLE SUR : [HTTPS://WWW.AEI.ORG/PUBLICATION/FOR-RICHER-FOR-POORER-HOW-FAMILY-STRUCTURES-ECONOMIC-SUCCESS-IN-AMERICA/](https://www.aei.org/publication/for-richer-for-poorer-how-family-structures-economic-success-in-america/)).

⁷ VOIR WILCOX ET. AL., *WHY MARRIAGE MATTERS, THIRTY CONCLUSIONS FROM THE SOCIAL SCIENCES*, INSTITUTE FOR AMERICAN VALUES NEW YORK, 2011, DISPONIBLE SUR : [HTTP://WWW.BREAKINGTHESPIRALOFSILENCE.COM/DOWNLOADS/WHY_MARRIAGE_MATTERS.PDF](http://www.breakingthespiralofsilence.com/downloads/WHY_MARRIAGE_MATTERS.PDF).

⁸ VOIR WILCOX ET. AL., *IBID.*

⁹ VOIR RAJ CHETTY, NATHANIEL HENDREN, PATRICK KLINE ET EMMANUEL SAEZ, *WHERE IS THE LAND OF OPPORTUNITY? THE GEOGRAPHY OF INTERGENERATIONAL MOBILITY IN THE UNITED STATES*, JANVIER 2014. NBER WORKING PAPER NO. W19843 LES CONCLUSIONS DE CETTE ÉTUDE SONT ÉGALEMENT CONSULTABLES SUR LE SITE WEB : [HTTP://WWW.EQUALITY-OF-OPPORTUNITY.ORG](http://www.equality-of-opportunity.org).

Les avantages de la famille pour les personnes et les communautés se retrouvent à travers les frontières et les couches de la société, quel que soit le statut social et économique, y compris au sein des minorités.¹⁰

Les récentes pressions visant à accorder la valeur et la reconnaissance internationales aux dispositions sociales et juridiques entre personnes du même sexe dans le cadre des Nations Unies ont engendré une confusion et une acrimonie inutiles dans les négociations internationales sur la question de la famille. Malheureusement, cela a mené à l'exclusion du thème global de la famille dans les récents débats de l'Assemblée générale, puisque les États Membres ne considèrent pas que les relations entre personnes du même sexe sont de nature à constituer une famille.

Cette déclaration et les notes explicatives correspondent à la position exprimée dans *The Family Articles*, la plate-forme de la Civil Society for the Family, une coalition de plus de 180 organisations pro-famille qui exige de la communauté internationale qu'elle protège la famille, conformément aux obligations internationales contraignantes en matière de droits de l'homme.¹¹

La coalition s'attache, de manière constructive, à sortir le débat de l'impasse actuelle pour une approche plus fructueuse qui reconnaisse l'importance de la famille pour tous les individus et la société dans son ensemble en tant que titulaire de droits, agent de développement économique et social durable, et objet des politiques et programmes internationaux.

¹⁰ VOIR FERNANDO PLIEGO CARRASCO, *TIPOS DE FAMILIA Y BIENESTAR DE NIÑOS Y ADULTOS: EL DEBATE CULTURAL DEL SIGLO XXI EN 13 PAÍSES DEMOCRÁTICOS*, UNIVERSIDAD NACIONAL AUTÓNOMA DE MÉXICO, INSTITUTO DE INVESTIGACIONES SOCIALES 2013. LES CONCLUSIONS DE CETTE ÉTUDE SONT ÉGALEMENT CONSULTABLES SUR LE SITE WEB ://WWW.TIPOSDEFAMILIA.COM/LIBRO.

¹¹ VOIR *THE FAMILY ARTICLES* ET LES NOTES EXPLICATIVES, DISPONIBLES SUR WWW.CIVILSOCIETYFORTHEFAMILY.ORG.